

N°FIN/2023/24

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	15 mars 2023	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	16 mars 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 49

Séance du 21 mars 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi vingt-et-un mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS:

M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRESCARTES, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, M. Kévin AUGÉ, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Didier MOREAU, pouvoir à Mme Isabelle CLAUDET
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Laurence MARCHAND, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Linda GUEDJALI, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Éric APFFEL, pouvoir à M. Kévin AUGÉ
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Guy BOURRAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Kévin AUGÉ

Objet : Fiscalité 2023.

FIN/2023/24

Conseil communautaire du
21 mars 2023

Objet : Fiscalité 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les bases de la fiscalité de la Communauté de Communes du Joviniien pour l'année 2023 ;

VU le projet du budget 2023 ;

VU la loi de finances n° 2019-1479 du 28/12/2019 et notamment son article 16 prévoyant la suppression progressive sur 3 années de la taxe d'habitation pour les résidences principales et conservant le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

CONSIDÉRANT que depuis 2020 le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires était gelé ;

CONSIDÉRANT qu'à compter de 2023, les communes et les EPCI à fiscalité propre ont le pouvoir de voter les taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS) ;

VU l'exposé du Président ;

VU la commission des finances et la conférence des Maires du lundi 13 mars 2023 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 44

Contre : 4 (M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT (pouvoir à M. Guy BOURRAS))

Abstention : 1 (Mme Christine LEMOINE)

AUGMENTE le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE),

CFE : taux 24,61%

MAINTIENT les taux au même niveau que l'année antérieure, soit :

TAXE FONCIERE (bâti) : Taux 3 %

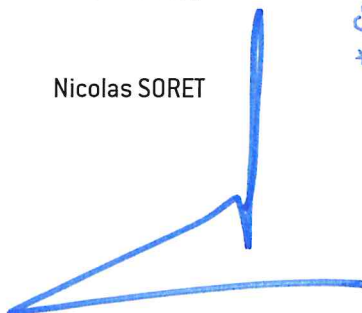
TAXE FONCIERE (non bâti) : Taux 2,21 %

TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES : 9,51 %.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ces taux.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Kévin AUGÉ

